

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 715

14 avril 2011

### SOMMAIRE

2929 S.à.r.l. ....	34274	Gohar S.à r.l. ....	34298
Acergy Finance S.à.r.l. ....	34315	González Byass & Co. Ltd. S.A. ....	34274
Adira International S.A. ....	34274	Hydro Invest S.A. ....	34300
Advanced Integrated Technologies Group Europe S.à r.l. ....	34285	JPMF immo S.à r.l. ....	34289
AKH Luxco II S.à r.l. ....	34287	KRP S.à r.l. ....	34319
Armada Enterprises S.A. ....	34301	Link Multiple 2010 S.C.A. ....	34285
Café Multi-Kulti S.à r.l. ....	34300	Mettler-Toledo Luxembourg S.à r.l. ....	34286
Café Multi-Kulti S.à r.l. ....	34302	Miros Investment ....	34291
Clearstream Banking S.A. ....	34319	Multipharma S.A. ....	34315
Compagnie Financière Ciragan S.A. ....	34320	Napster Luxembourg S.à r.l. ....	34315
Cybertronic SA ....	34313	Natixis Trust ....	34315
Décors-Cuisines Sàrl ....	34281	NetApp Luxembourg S.à r.l. ....	34312
Deco Sphere S.à r.l. ....	34281	Olivi et Rodrigues T.P. S.A. ....	34313
De Facto ....	34274	Pamplona PE Holdco 4 S.A. ....	34313
DEXIA World Alternative ....	34282	Pamplona PE Topco 4 S.à r.l. ....	34314
DEXIA World Alternative ....	34282	Pentwater Equity Opportunities Hold Co. I S.à r.l. ....	34302
Distribution de Matériel Electrique S.à r.l. .....	34284	Petry S.à r.l. ....	34314
DP Property Europe Holdings S.à r.l. ....	34285	Plastiques & Eaux S.A. ....	34318
DWS Helios ....	34285	Rainy, s.à r.l. ....	34282
Ellipse S.A. ....	34288	Rapier Investments S.à r.l. ....	34318
Ellipse S.A. ....	34288	RE ENERGY Management S.à r.l. ....	34313
Equity Holding S.A. ....	34286	Rendac - C.E.S. ....	34319
ESI Rated S.A. ....	34290	R+V Luxembourg Lebensversicherung S.A. .....	34318
FK Halo Junace ....	34291	Subsea 7 Lending S.à r.l. ....	34315
Fonds Direkt Sicav ....	34290	Textinova S.à r.l. ....	34298
Globalgest S.à r.l. ....	34297	Tokelia S.A. ....	34285
Global Wood International Holding S.à r.l. .....	34297	Tokelia S.A., SPF ....	34285

**2929 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011029649/11.

(110034598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**De Facto, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 142.509.

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du vendredi 22 octobre 2010 à 14h00*

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 octobre 2010, que les actionnaires ont décidé de:

- révoquer Madame Oxana RAETCAIA, Monsieur Kevin VAN DER LINDEN et Monsieur Alphons VAN DER LINDEN de leur poste d'administrateurs de la société, et ce, avec effet immédiat

- nommer aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Bram de BRUYCKER, directeur recherches et développement, né le 17 juillet 1975 à GENT (Belgique) et domicilié Sluismeesterstraat 7 boîte 302, B-9000 GENT (Belgique) jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013

- Monsieur Wim de BRUYCKER, indépendant, né le 2 octobre 1948 à GENT (Belgique) et domicilié Oude Brusselseweg 39, B-9090 MELLE (Belgique) jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013

- Monsieur Marco NIENHUIJS, administrateur de société, né le 27 septembre 1971 à Amsterdam (Pays-Bas) et domicilié 51, Rue Jean Jaurès, B-9050 GENTBRUGGE (Belgique) jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2011030053/22.

(110035725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.**González Byass & Co. Ltd. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.213.

**Adira International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.167.

In the year two thousand eleven, on the sixth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Gonzalez Byass & Co. Ltd S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.213 (the Absorbing Company),

here represented by Mrs. Nathalie Vazquez, residing in Luxembourg, by virtue of resolutions of the management board of the Absorbing Company taken on April 6, 2011 (the Resolutions 1).

2. Adira International S.A. a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.167 (the Absorbed Company),

here represented by Mr. Emanuele Grippo, professionally residing in Luxembourg, by virtue of resolutions of the board of directors of the Absorbed Company taken April 6, 2011 (the Resolutions 2).

A copy of the Resolutions 1 and the Resolutions 2 signed ne varietur by the proxy holder(s) of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred as the Merging Companies.

The Merging Companies have decided to draw up the following terms of the merger in accordance with the provision of article 261 of the law of 10 august 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and to present the terms of the merger to their respective general meeting of shareholders.

The proxy holder(s) of the appearing parties, acting for the management board of the Absorbing Company and the board of directors of the Absorbed Company, requested the notary to enact this merger proposal (the Merger Proposal) in the following way:

**1. Description of the merger.** The members of the management board of the Absorbing Company and the directors of the Absorbed Company propose to carry out the merger which will imply the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, in accordance with the provisions of article 274 of the Law (the Merger).

The members of the management board of the Absorbing Company and the directors of the Absorbed Company mutually undertake to take all required steps in order to carry out the merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the terms of the Merger.

In accordance with article 272 of the Law, the merger will take effect between the Absorbed Company and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted, i.e. on the date of the last general meeting of the shareholders of the Merging Companies approving the proposed merger (the Effective Date).

The merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders of each of the Merging Companies, in accordance with article 9 and article 273 (1) of the Law.

## **2. Information provided under article 261 (2) of the Law.**

### a) General information regarding the Merging Companies

#### - The Absorbed Company

The public limited liability company (société anonyme) Adira International S.A., has its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.167.

The Absorbed Company was originally incorporated as a company under the laws of the Netherlands Antilles, and its registered office and principal place of management was transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated June 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1675 of August 17, 2010. The articles of association of the Absorbed Company have not been amended since this date.

#### - The Absorbing Company

The public limited liability company (société anonyme) Gonzales Byass & Co. Ltd S.A., has its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.213.

The Absorbing Company was originally incorporated as a company under the laws of the Cayman Islands, and its registered office and principal place of management was transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated June 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numbers 1704 and 1705 of August 20, 2010. The articles of association of the Absorbing Company have not been amended since this date.

### b) Share exchange ratio

The share exchange ratio is calculated on the basis of the shares held by the Absorbed Company in the Absorbing Company. To determine the share exchange ratio, the members of the management board of the Absorbing Company and the board of directors of the Absorbed Company take into consideration the structure of the Merging Companies and the fact that the core asset of the Absorbed Company is its participation in the Absorbing Company as the Absorbed Company has always been a pure holding company whose sole activity has been to hold and manage the participation in the Absorbing Company.

#### - The Absorbing Company

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at EUR 500,406 (five hundred thousand four hundred and six euro) consisting of 1,000,812 (one million eight hundred and twelve) shares having a par value of EUR 0.50 (fifty cents) each.

#### - The Absorbed Company

The subscribed share capital of the Absorbed Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 2,900,283 (two million nine hundred thousand two hundred and eighty-three) shares in registered form without par value.

The value per share thus amounts to approximately EUR 0.01 (one cent euro).

- Exchange for the contribution

In remuneration for the contribution of the assets and liabilities of the Absorbed Company, the Absorbing Company will increase its share capital by an amount of EUR 100,141.50 (one hundred thousand one hundred forty-one euro and fifty cents) so as to raise it from its present amount of EUR 500,406 (five hundred thousand four hundred and six euro) to EUR 600,547.50 (six hundred thousand five hundred forty-seven euro and fifty cents) through the issuance of 200,283 (two hundred thousand two hundred eighty-three) new shares having a par value of EUR 0.50 (fifty cents) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company.

The newly issued shares of the Absorbing Company will be allocated to the shareholders of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of 14.48 share of the Absorbing Company for 1 share of the Absorbed Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

Name of shareholder	Number of shares
Leandro Reuelta del Pedrero González . . . . .	13,240
Ricardo Reuelta del Pedredo González . . . . .	13,240
Miguel Reuelta del Pedredo González . . . . .	13,240
Adela Reuelta González . . . . .	18,740
Guillermo Reuelta González . . . . .	13,240
Pedro Reuelta del Pedredo González . . . . .	18,740
Gonzalo del Rio Gonzalez-Gordon . . . . .	3,754
Carlos del Rio Gonzalez-Gordon . . . . .	3,754
Mercedes del Rio Gonzalez-Gordon . . . . .	3,729
Álvaro del Rio Gonzalez-Gordon . . . . .	3,727
Jaime P.A. Gonzalez-Gordon Diez and Elisa Cologan Osborne . . . . .	38,786
Bibiana Gonzalez-Gordon López de Carrizosa . . . . .	19,731
Mauricio Gonzalez-Gordon López de Carrizosa . . . . .	19,730
Luis González Sterling . . . . .	4,950
Soledad González Sterling . . . . .	5,841
Alicia González Sterling . . . . .	5,841
TOTAL . . . . .	<u>200,283</u>

A cash payment of EUR 10,014.15 will be granted to the shareholders of the Absorbed Company prorata to their shareholding in the Absorbing Company.

The 200,283 (two hundred thousand two hundred eighty-three) own shares of the Absorbing Company that it has acquired as a result of the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company will be cancelled simultaneously with the issuance of the new shares so that the share capital of the Absorbing Company will be decreased by an amount of EUR 100,141.50 (one hundred thousand one hundred forty-one euro and fifty cents) simultaneously with the above share capital increase.

Article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Absorbing Company will be amended accordingly.

c) Terms for the delivery of the shares in the Absorbing Company

The newly issued shares will be registered in the shareholders register of the Absorbing Company as of the Effective Date of the Merger.

As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue will be cancelled.

d) Date as of which the newly issued shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding such right

The newly issued shares will entitle their holder(s) to participate in the profits of the Absorbing Company as of the beginning of the accounting year, it being understood that these rights only concern the undistributed dividends as of the Effective Date of the Merger and any future dividends. This right is subject to no special condition.

e) Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company

The operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting and tax purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of September 1, 2010.

Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares

All shares of the Absorbed Company are identical and confer the same rights and advantages to their holders so that the Absorbing Company is not obliged to issue shares with special rights.

g) Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the management board, board of directors and to the statutory auditors of the Merging Companies and to any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Law

Neither the experts referred to in article 266 of the Law, nor the members of the management board, board of directors and the statutory auditors of the Merging Companies and any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Law shall be entitled to receive any special advantages in connection with or as a result of the Merger.

### **3. Consequences of the Merger.**

3.1 The merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law in particular, as a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

3.2 The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Absorbed Company as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Absorbed Company.

3.3 The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.

3.4 As of the Effective Date the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Absorbed Company.

3.5 The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Company with respect to all assets and against all debtors without any exception.

3.6 The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Absorbed Absorbed Company. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Absorbed Company.

3.7 All corporate documents of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.

3.8 The mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) of the Absorbed Company will be terminated on the Effective Date of the Merger. Full discharge will be given to the members of the board of directors and to the statutory auditor(s) for the performance of their mandate.

The mandates of the members of the management board and of the statutory auditor(s) of the Absorbing Company will not be affected by the merger.

**4. Tax provisions.** The Merging Companies choose to apply the regime set forth in the Council Directive 2009/133/EEC of 19 October 2009 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, transfers of assets and exchange of shares concerning companies of different Member states to the merger referred herein, which in Spain has been transposed by Chapter VIII, Title VII of Royal Legislative Decree 4/2004 which approves the text of the Corporate Income Tax Act which approve the special tax neutrality regime of merger, spin-off, share for share exchange and assets contributions.

### **5. Additional provisions.**

5.1 The cost of the merger will be incurred by the Absorbing Company.

5.2 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the merger in accordance with the legal and statutory requirements of both companies.

5.3 The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

5.4 The shareholders of the Merging Companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the general meeting of the shareholders called to decide on the terms of the Merger: terms of the Merger, report from the independent expert(s) referred to in article 266 of the Law, written reports of the management bodies of the Merging Companies, annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years and, if necessary, an interim balance sheet, audited if need be, drawn up as per a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the publication of the draft terms of the Merger with the Luxembourg Official Gazette, if the last annual accounts of the Merging Companies relate to a year that ended more than six months before that date. A copy of the above mentioned documents will be obtainable upon request.

5.5 The present Merger Proposal will be deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and published in the Memorial C at least one month ahead of the date of the Meeting, in accordance with article 262 of the Law.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Merger Proposal and of the actions and formalities in accordance with article 271 (2) of the Law.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Recipient Company in connection with the present deed are estimated at approximately EUR 2000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sixième jour d'avril,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.213 (la Société Absorbante),

représentée par Mme Nathalie Vazquez, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du directoire de la Société Absorbante daté du 6 avril 2011 (les Résolutions 1).

2. Adira International S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.167 (la Société Absorbée),

représentée par M. Emanuele Grippo, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée daté du 6 avril 2011 (les Résolutions 2).

Une copie des Résolutions 1 et des Résolutions 2, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte en vue de leur dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ensemble désignées ci-après comme les Sociétés Fusionnantes.

Les Sociétés Fusionnantes ont décidé d'établir le présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et de présenter ledit projet de fusion à leurs assemblées générales des actionnaires respectives.

Les comparants, agissant pour le directoire de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion (le Projet de Fusion) qui suit:

**1. Description de la fusion.** Les membres du directoire de la Société Absorbante et les administrateurs de la Société Absorbée proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi (la Fusion).

Les membres du directoire de la Société Absorbante et les administrateurs de la Société Absorbée s'engagent réciproquement à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente, le projet de fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en question, c'est-à-dire, à la date de la dernière assemblée générale des actionnaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion (la Date Effective).

La Fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des résolutions des assemblées générales des actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes, conformément à l'article 9 et l'article 273 (1) de la Loi.

#### 2. Mentions prévues sous l'article 261 (2) de la Loi.

a) Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion

- La Société Absorbée

La société anonyme Adira International S.A. ayant son siège social au social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.167.

La Société Absorbée a été constituée sous les lois des Antilles Néerlandaises et son siège social et établissement principal a été transféré au Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1675 du 17 août 2010. Les statuts coordonnés de la Société Absorbée n'ont pas été modifiés depuis cette date.

- La Société Absorbante

La société anonyme Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A., ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.213.

La Société Absorbante a été constituée sous les lois des Iles Cayman et son siège social et établissement principal a été transféré au Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéros 1704 et 1705 du 20 août 2010. Les statuts coordonnés de la Société Absorbée n'ont pas été modifiés depuis cette date.

b) Rapport d'échange des actions

Le rapport d'échange des actions s'établira sur base des actions détenues par la Société Absorbée dans la Société Absorbante. Afin de déterminer le rapport d'échange les membres du directoire de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée prennent en considération la structure des Sociétés Fusionnées et le fait que le

principal actif de la Société Absorbée est sa participation dans la Société Absorbante vu que la Société Absorbée a toujours été une société de participation dont la seule activité a été de détenir et de gérer la participation dans la Société Absorbante.

- La Société Absorbante

Le capital souscrit de la Société Absorbante s'élève à EUR 500.406 (cinq cent mille quatre cent six euros), représenté par 1.000.812 (un million huit cent douze) actions ayant une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante centimes) chacune.

- La Société Absorbée

Le capital souscrit de la Société Absorbée s'élève à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 2.900.283 (deux millions neuf cent mille deux cent quatre-vingt-trois) actions sans valeur nominale.

La valeur par action est dès lors d'approximativement EUR 0,01 (un cent d'euro).

- Rémunération de l'apport

En échange de l'apport des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à l'augmentation de son capital social à concurrence de EUR 100.141,50 (cent mille cent quarante-et-un euros et cinquante centimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 500.406 (cinq cent mille quatre cent six euros) à EUR 600.547,50 (six cent mille cinq cent quarante-sept euros cinquante centimes) par rémission de 200.283 (deux cent mille deux cent quatre-vingt-trois) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante centimes) chacune, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante.

Les actions nouvellement émises de la Société Absorbante seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée, en appliquant le rapport d'échange de 14,48 action de la Société Absorbante pour de 1 action de la Société Absorbée, le nombre d'actions ainsi attribué étant arrondi au plus près comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions
Leandro Reuelta del Pedrero Gonzalez . . . . .	13.240
Ricardo Reuelta del Pedredo Gonzalez . . . . .	13.240
Miguel Reuelta del Pedredo Gonzalez . . . . .	13.240
Adela Reuelta Gonzalez . . . . .	18.740
Guillermo Reuelta Gonzalez . . . . .	13.240
Pedro Reuelta del Pedredo Gonzalez . . . . .	18.740
Gonzalo del Rio González-Gordon . . . . .	3.754
Carlos del Rio Gonzalez-Gordon . . . . .	3.754
Mercedes del Rio Gonzalez-Gordon . . . . .	3.729
Álvaro del Rio Gonzalez-Gordon . . . . .	3.727
Jaime P.A. Gonzalez-Gordon Diez and Elisa Cologan Osborne . . . . .	38.786
Bibiana González-Gordon López de Carrizosa . . . . .	19.731
Mauricio González-Gordon López de Carrizosa . . . . .	19.730
Luis Gonzalez Sterling . . . . .	4.950
Soledad Gonzalez Sterling . . . . .	5.841
Alicia Gonzalez Sterling . . . . .	5.841
TOTAL . . . . .	200.283

Une soulte de 10.014,15 euros sera payée aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata de leur actionariat dans la Société Absorbante.

Les 200.283 (deux cent mille deux cent quatre-vingt-trois) actions propres de la Société Absorbante qu'elle a acquise à la suite de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront annulées simultanément avec l'émission des nouvelles actions de sorte que le capital social de la Société Absorbante sera réduit d'un montant de EUR 100.141,50 (cent mille cent quarante-et-un euros et cinquante centimes) simultanément avec l'augmentation de capital social ci-dessus.

L'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société Absorbante sera modifié en conséquence.

c) Modalités de remise des actions de la Société Absorbante

Les actions nouvellement émises seront inscrites dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante à compter de la Date Effective de la Fusion.

Par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

d) Date à partir de laquelle les actions nouvellement émises donneront droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit

Les actions nouvellement émises donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter du début de l'année comptable, étant entendu que ce droit ne concernera que l'attribution de dividendes non encore distribués à la Date Effective de la Fusion et tous dividendes futurs. Aucune condition spéciale ne sera attachée à ce droit.

e) Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1 septembre 2010.

f) Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions

Toutes les actions de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages à leurs détenteurs de sorte qu'il n'y a pas lieu de créer au sein de la Société Absorbante des actions conférant des droits spéciaux.

g) Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres du directoire, conseil d'administration, ainsi qu'aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes et à toute personne (le cas échéant) mentionnée à l'article 261 (2) g) de la Loi.

Ni les experts au sens de l'article 266 de la Loi, ni les membres du directoire, conseil d'administration, commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes, ou toute personne (le cas échéant) mentionnée à l'article 261 (2) g) de la Loi, n'auront le droit de recevoir aucun avantage particulier en rapport avec ou en conséquence de cette Fusion.

### **3. Effets de la fusion.**

3.1 La fusion entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi et en particulier, par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

3.2 La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.

3.3 La Société Absorbante acquittera, à compter de la Date Effective, tous impôts, contributions, taxes, redevances et primes d'assurances, qui grèveront ou pourront grever la propriété des actifs apportés.

3.4 Dès la Date Effective, la Société Absorbante exécutera tous contrats et obligations de quelque nature que se soit de la Société Absorbée.

3.5 Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée relativement à l'ensemble des actifs et contre tous les débiteurs sans exception.

3.6 La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêt, toutes dettes et obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.

3.7 Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

3.8 Les mandats des membres du conseil d'administration et du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société Absorbée prendront fin à la Date Effective de la Fusion. Décharge entière sera donnée aux membres du conseil d'administration et au(x) commissaire(s) aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Les mandats des membres du directoire et du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société Absorbante ne seront pas affectés par la fusion.

**4. Dispositions fiscales.** Les Sociétés Fusionnantes décident d'appliquer le régime fixé dans la Directive du Conseil 2009/133/CE du 19 octobre 2009 sur le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, scissions partielles, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'Etats membres différents à la fusion citée ci-dessus, qui a été transposé en Espagne par le Chapitre VIII, Titre VII du Décret Législatif Royal 4/2004 qui approuve le texte de la Loi concernant l'Impôt sur le Revenu des Sociétés qui approuve le régime spécial de neutralité fiscale pour les fusion, scission, action pour l'échange d'actions et contributions d'actifs.

### **5. Mentions complémentaires.**

5.1 Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la Société Absorbante.

5.2 Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.

5.3 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

5.4 Les actionnaires des sociétés qui fusionnent auront le droit, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance des documents suivants au siège social desdites sociétés: projet de Fusion, rapport(s) du/des réviseur(s) d'entreprises en application de l'article 266 de la Loi, rapports du directoire et du conseil d'administration, comptes annuels des Sociétés Fusionnantes des trois derniers exercices et, si nécessaire, un bilan intérimaire, audité au besoin, établi pas avant le premier jour du troisième mois précédant la date de publication du Projet de Fusion dans le *Officiäl Gazette* luxembourgeois si les derniers comptes



annuels des Société Fusionnantes font référence à une année qui s'est terminée plus de 6 mois avant cette date. Une copie des documents susmentionnés pourra être obtenue sur demande.

6. Le présent Projet de Fusion sera déposé auprès du registre de commerce et des sociétés et publié dans le Mémorial C un mois au moins avant la date de l'Assemblée, conformément à l'article 262 de la Loi.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent Projet de Fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société Absorbante du fait de ce Projet de Fusion s'élèvent approximativement à EUR 2000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Vazquez, E. Grippo et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. LAC/2011/16109. Reçu douze euros (12.- €).

Le Releveur pd. (signé): Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011050087/382.

(110055646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

**Deco Sphere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.980.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 17 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée DECO SPHERE SARL, ayant eu son siège social à L-1611 Luxembourg, 61 Avenue de la gare, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur, Maître Karim ZEDIRA, Avocat à la Cour, demeurant à Esch/Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10 mars 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch/Alzette, le 18 février 2011.

Pour extrait conforme

Me Karim ZEDIRA

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2011030054/22.

(110035604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Décors-Cuisines Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 15, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 51.661.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011030055/13.

(110035463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**DEXIA World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.737.

Le rapport annuel au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 février 2011.

*Pour DEXIA WORLD ALTERNATIVE*

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011030056/15.

(110035300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**DEXIA World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.737.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 février 2011 a décidé de:

- ratifier la cooptation en tant qu'administrateur de:

Madame Véronique DI MARIA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012

- renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Naïm ABOU-JAOUDE, 40, rue de Washington, F-75408 Paris

Monsieur Fabrice CUCHET, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jeffrey NADAL, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012.

*Pour DEXIA WORLD ALTERNATIVE*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011030057/24.

(110035416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Rainy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 91.541.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jose DA COSTA VIANA, Sales & Marketing Manager, demeurant à L-2356 Luxembourg, 32, rue de Pulvermuehl;

2.- Monsieur Pascal ZIMMER, indépendant, demeurant à L-3211 Bettembourg, 72, route d'Abweiler.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "RAINY. s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Chaque année au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jose DA COSTA VIANA, préqualifié, soixante-deux parts sociales . . . . .	62
2) Monsieur Pascal ZIMMER, préqualifié, soixante-deux parts sociales . . . . .	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales . . . . .	124

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (EUR 750).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Messieurs Jose DA COSTA VIANA et Pascal ZIMMER, préqualifiés, sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Manuel DA COSTA VIANA, employé privé, demeurant à L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des trois gérants.

3) Le siège social est fixé à L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DA COSTA VIANA, ZIMMER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 janvier 2003, volume 426, folio 71, case 9. Reçu cent vingt-quatre euros 1% = 124,00.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 janvier 2003.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011050634/97.

(030000857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

**Distribution de Matériel Electrique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 41.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011030058/13.

(110035479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**DP Property Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 113.738.

Suite aux décisions de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2011:

1. Emst & Young S.A., immatriculée sous le numéro B 47771 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommée Réviseur d'Entreprises agréée pour les comptes consolidés de la Société pour l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DP Property Europe Holdings S.à r.l.  
Martinus C.J. Weijermans  
Gérant B

Référence de publication: 2011030059/15.

(110035297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Tokelia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Tokelia S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 42.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028855/11.

(110034639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**AIT Group Europe S.à r.l., Advanced Integrated Technologies Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7470 Saeul, 13, Grengewee.  
R.C.S. Luxembourg B 81.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2011029122/12.

(110034607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**DWS Helios, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 145.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER  
Notaire

Référence de publication: 2011029136/11.

(110034602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Link Multiple 2010 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 152.562.

Statuts coordonnés, suite à la constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 août 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 septembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011029150/13.

(110034608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Mettler-Toledo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 156.016.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 novembre 2010. déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011029154/13.

(110034614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Equity Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 68.877.

---

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EQUITY HOLDING S.A. avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 68.877,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 397 du 1<sup>er</sup> juin 1999

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 1<sup>er</sup> juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1402 du 27 septembre 2002.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE ACTIONS (1.000) d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-), représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire unique, restera annexée au présent procès-verbal avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, il prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet la fabrication et la commercialisation de kits pour formation de capsules remplissables pour préparations d'infusions.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- 2) Révocation des administrateurs en fonction.
- 3) Révocation de l'administrateur-délégué en fonction.
- 4) Nomination de Monsieur Jean Christophe PONSSON en tant que nouvel administrateur.
- 5) Révocation du commissaire aux comptes en fonction.
- 6) Nomination de la Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., en tant que nouveau commissaire aux comptes.
- 7) Divers.

Ensuite l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social de la société de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

La société a pour objet la fabrication et la commercialisation de kits pour formation de capsules remplissables pour préparations d'infusions.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs actuellement en fonction.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer l'administrateur-délégué actuellement en fonction.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur unique de la société:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de révoquer du commissaire aux comptes en fonction.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que commissaire aux comptes de la société:

La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 avril 2011. Relation: EAC/2011/4839. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050969/76.

(110056895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

---

**AKH Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.892.150,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.650.

*Extract of the resolution taken by the Sole Member*

The mandate of the Independent Auditor Mazars - Réviseurs d'Entreprises & Experts Comptables et Fiscaux, 10A rue Henri R. Schnadt, L-2530 Luxembourg is resigned with immediate effect.

**Suit la traduction française de ce qui précède**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS - Réviseurs d'Entreprises & Experts Comptables et Fiscaux, 10A, rue Henri R. Schnadt, L-2530, Luxembourg est résilié avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour AKH Luxco II Sàrl*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011029572/20.

(110035142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Ellipse S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 27.320.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 15 février 2011 à Luxembourg*

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer:

\* Madame Véronique Wauthier, avocat à la cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,

\* Monsieur Didier Schönberger, avocat à la cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg ,

\* Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg ,

comme nouveaux Administrateurs de la société pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

- de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2010 Luxembourg pour une durée de un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Luc Braun et Horst Schneider et de la société FIDESCO S.A. étant arrivés à échéance ne sont pas renouvelés pas plus que le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Horst Schneider (rajouté sur l'extrait).

Pour extrait certifié conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011030060/25.

(110035456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Ellipse S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.320.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 février 2011*

Il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social du 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg au 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- de désigner Madame Véronique Wauthier, avocat à la cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en qualité de Président du Conseil d'Administration, disposant conformément à l'article 10 des statuts d'un pouvoir de signature individuelle.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011030061/17.

(110035458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---



**JPMF immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 151.818.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the tenth of December.

Before the undersigned, Maître Francis KESSELER residing in Esch/Alzette

THERE APPEARED:

“AEDI S.N.C. a company incorporated under the laws of Belgium, with registered office at 95, avenue de Tervueren, B-1040 Etterbeek, Belgique,

represented by Mrs Valerie TURRI, employee, professionally residing in L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen, by virtue of a proxy given on December 12<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

that the company “JPMF Immo S.à r.l.” (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, on March 2nd, 2010, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 820 of April, 21, 2010;

that the capital of the Company is fixed at TWENTY THOUSAND EURO (20.000.-EUR) represented by TWENTY THOUSAND (20.000) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, fully paid,

that the appearing party, “AEDI S.N.C.”, is the sole owner of the shares and has decided to dissolve the company “JPMF Immo S.à r.l.” with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

that “AEDI S.N.C.” being the sole owner of the shares and liquidator of “JPMF Immo S.à r.l.”, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;  
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of " JPMF Immo S.à r.l.", is to be considered closed;

that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le dix décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

A COMPARU:

«AEDI S.N.C.», une société constituée selon les lois de Belgique dont le siège est établi à 95, avenue de Tervueren, B-1040 Etterbeek, Belgique,

ici représentée par Madame Valerie TURRI, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 08 décembre 2010

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d’acter:

que la société «JPMF Immo S.à r.l.», (ci-après «la Société») ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 820 du 21 avril 2010;

que le capital social de la Société s'élève actuellement à VINGT MILLE EUROS (20.000.-EUR) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune, entièrement libérées;

que «AEDI S.N.C.» étant seule propriétaire des parts sociales de la société «JPMF Immo S.à r.l.» dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

que «AEDI S.N.C.» agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique, de sorte que la liquidation de la société «JPMF Immo S.à r.l.» est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Turri, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012185/80.

(110013935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

#### **ESI Rated S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.863.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 17 février 2011 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Kossi Agbekponou, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 24 janvier 2011;
- de nommer Damien Nussbaum, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 24 janvier 2011 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Peter Diehl

Administrateur

Référence de publication: 2011030062/18.

(110035658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

#### **Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.709.

#### *Auszug aus Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Fonds Direkt Sicav*

Die Ordentliche Generalversammlung der Fonds Direkt Sicav vom 23. Februar 2011 hat folgende Beschlüsse gefasst:  
Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Claude Kremer (Vorsitzender)
- Herr Detlev Born (stellv. Vorsitzender)
- Herr Ralf Hammerl (Mitglied)

- Herr Dominik Schneider (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 als Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxemburg, 23. Februar 2011.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für Fonds Direkt Sicav

Gisela Wenz / Ulrich Juchem

Référence de publication: 2011030063/23.

(110035405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**FK Halo Junace, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5761 Hassel, 11A, rue de Dalheim.

R.C.S. Luxembourg F 8.303.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de l'assemblée générale du 20 décembre 2010.*

Il a été décidé de dissoudre et de liquider l'association.

Le patrimoine de l'association a été affecté dans son intégralité à l'association «Srpsko-Crnogorsko-Sportsko-Kulturno-Drustvo, Halo Junace» (F8650).

La liquidation est clôturée et l'association peut être radiée.

Référence de publication: 2011030064/13.

(110035611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Miros Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.638.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MIROS INVESTMENT HOLDING", avec siège à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73 638, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 223 du 23 mars 2000.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Murielle RENELEAU, employée privée, demeurant à F-54135 Mexy.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

1) Monsieur Robert RODERICH, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel;

2) Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1 000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (100 000.-EUR), sont représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les mandataires.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

1) Renonciation au bénéfice des dispositions de la loi du 31 juillet 1929... sur les sociétés holding, modification corrélative des articles premier et quatre des statuts, et notamment, modification de la dénomination sociale de la Société en "MIROS INVESTMENT" et nouvelle définition de l'objet social de la Société appelée à être la suivante:

"La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société a également pour objet la gestion en qualité d'associé commandité de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois "MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La Société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.";

2) Ajout d'un nouvel article dix-sept, après refonte des statuts, relatif aux actions judiciaires;

3) Modification de la date statutaire de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, pour être portée du premier jeudi du mois d'octobre à dix heures trente au quatrième mercredi du mois de septembre à onze heures trente, et pour la première fois en l'an deux mille onze; adaptation correspondante de l'article vingt et un des statuts;

4) Modification de la date de clôture de l'exercice social, pour être portée du trente et un décembre de chaque année au trente et un mars de chaque année, et ce, à partir de l'exercice deux mille dix en cours qui aura donc exceptionnellement, et à titre transitoire, une durée de quinze mois pour se terminer le trente et un mars deux mille onze; modification de l'article vingt-huit des statuts de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède;

5) Refonte générale des statuts de la Société de manière à en assurer la cohérence et en vue de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales intervenues depuis la création de la Société.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de renoncer au statut instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier les articles premier et quatre des anciens statuts, ces modifications faisant l'objet des deux résolutions qui suivent.

#### *Deuxième résolution*

La dénomination de la Société est modifiée, la Société adoptant la nouvelle dénomination de "MIROS INVESTMENT". Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article premier des statuts est rédigé comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MIROS INVESTMENT"."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de redéfinir l'objet social de la Société, l'article quatre des statuts adoptant la formulation suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société a également pour objet la gestion en qualité d'associé commandité de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois "MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La Société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter aux statuts, après refonte, un nouvel article dix-sept libellé comme suit:

" **Art. 17.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la date statutaire de l'Assemblée générale ordinaire annuelle au quatrième mercredi du mois de septembre de chaque année, à onze heures trente, et pour la première fois en l'an deux mille onze.

Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article vingt et un des statuts est dès lors rédigé comme suit:

" **Art. 21.** L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de de septembre de chaque année, à onze heures trente.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant."

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au trente et un mars de chaque année, et ce, à partir de l'exercice deux mille dix en cours, qui aura donc exceptionnellement, et à titre transitoire, une durée de quinze mois, pour se terminer le trente et un mars deux mille onze.

Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article vingt-sept des statuts est dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 28.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

Chaque année, le trente et un mars, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires."

#### *Septième résolution*

En vue d'en assurer la cohérence et de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales intervenues depuis la création de la Société, l'Assemblée décide de procéder à une refonte générale des statuts et adopte le texte ci-après, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MIROS INVESTMENT".

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société a également pour objet la gestion en qualité d'associé commandité de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois "MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La Société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

## **Titre II. - Capital - Actions - Obligations**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de cent mille euros (100 000.-EUR), représenté par mille (1 000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

**Art. 7.** Toute action est indivisible; la Société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la Société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Art. 8.** Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

**Art. 9.** Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Dans le cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 11.** Le Conseil d'administration élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par courrier, télécopie ou courrier électronique, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 12.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par courrier, télécopie ou courrier électronique, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télécopie ou mails, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 13.** De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

**Art. 15.** Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ou, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul administrateur, par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 17.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

**Art. 18.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle, est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la Société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemnisera tout administrateur, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur ferait valoir.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 19.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la Société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la Société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 20.** L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

**Art. 21.** L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de septembre de chaque année, à onze heures trente.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 22.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 23.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Si, à la suite de cette demande, elle n'est pas tenue dans le délai prescrit, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

L'Assemblée se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander, par lettre recommandée adressée au siège de la Société cinq jours au moins avant sa tenue, l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 24.** Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance, au moyen d'un formulaire rédigé à cet effet et mentionnant notamment le sens du vote, ou l'abstention. Les formulaires dans lesquels aucune de ces principales dispositions ne serait mentionnée sont nuls. Seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 25.** L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition.

**Art. 26.** L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

**Art. 27.** Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le Président ou par un administrateur.

## **Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 28.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 29.** Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

**Art. 30.** L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.



Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 31.** La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 32.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: RODERICH, DAL ZOTTO, RENELEAU, BECKER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 05 janvier 2011. Relation: EAC/2011/140. Reçu: soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 12 janvier 2011.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011012656/324.

(110014048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

---

#### **Global Wood International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 131.048.

Par la présente nous vous informons avoir dénoncé avec effet au 13 décembre 2010 le siège social de la société Global Wood International Holding S.à r.l. établi jusqu'à cette date en nos locaux sis 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 048.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour State Street Services (Luxembourg) S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011030065/13.

(110035381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

#### **Globalgest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 120.112.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030066/10.

(110035699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

**Gohar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 107.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour compte de Gohar Sàrl*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011030067/13.

(110035236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Textinova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 120, Waïstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 158.615.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Maria Das Neves SOUSA DE BARROS, femme d'affaires, née à Oliveira-Arcos De Valdevez (P) le 2 septembre 1961, demeurant à L- 5560 Remich, 7, rue Neuve.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "TEXTINOVA S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Wellenstein.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,-EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Madame Maria Das Neves SOUSA DE BARROS.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ sept cents euros.

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-5405 Bech-Kleinmacher, 120, Waistroos.

2.- Est nommée gérante unique de la société:

Madame Maria Das Neves SOUSA DE BARROS, femme d'affaires, née à Oliveira-Arcos De Valdevez (P) le 2 septembre 1961, demeurant à L- 5560 Remich, 7, rue Neuve..

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle de la gérante unique.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnue par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria Das Neves SOUSA DE BARROS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2011. Relation GRE/2011/512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011018517/108.

(110021740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

---

#### **Hydro Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 53.323.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 7 février 2011, Parfinindus S.à r.l. a dénoncé le contrat de domiciliation signé entre:

##### *Société domiciliée:*

Hydro Invest S.A.  
Société Anonyme 24,  
rue Saint Mathieu  
L-2138 Luxembourg  
RC Luxembourg: B 53.323  
et

##### *Domiciliataire:*

Parfinindus S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
24, rue Saint Mathieu  
L-2138 Luxembourg  
RC Luxembourg: B 56.469

La dénonciation prend effet le 7 février 2011 en vertu de l'article 8 du contrat susmentionné.

Joeri STEEMAN

Associé - gérant

Référence de publication: 2011030068/24.

(110035346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

---

#### **Café Multi-Kulti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 51, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.473.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030158/10.

(110036406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Armada Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 56.035.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

Monsieur Filip MORTIER, né le 25 avril 1967 à Anvers (Belgique), demeurant professionnellement à B-2100 Anvers, Venneborglaan 138 Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "Armada ENTERPRISES S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56.035, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 août 1996 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 11 novembre 1996, numéro 579. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaanven, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 177 du 12 février 2004

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

f) Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

g) Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter que le liquidateur a réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs au profit de l'associé unique.

h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par EUROPEAN AUDIT S.à r.l., la société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, (RCS Luxembourg B numéro 50.956), désignée "commissaire-vérificateur" par l'associé unique de la Société.

j) Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

k) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

l) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Filip MORTIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2010. Relation GRE/2010/4773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011020854/54.

(110025377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Café Multi-Kulti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 51, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.473.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030159/10.

(110036408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Pentwater Equity Opportunities Hold Co. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.244.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of January,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Pentwater Equity Opportunities Master Fund Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number 228699,

represented by Ms Louisa Silcox, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Pentwater Equity Opportunities Hold Co. I S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

## Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Class A Managers and a majority of the votes of the Class B Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.



**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twentyfive (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of the month of May of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

##### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

### Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2011.

#### Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr. David Morris Zirin, born in Milwaukee, Wisconsin, United States of America, on 27 August 1965, with professional address at c/o Pentwater Capital Management LP, 227 West Monroe Street, Suite 4000, Chicago, IL 60606, United States of America, as Class A Manager;

- Mr Martinus Weijermans, born in Gravenhage, the Netherlands, on 26 August 1970, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and

- Mr Robert van't Hoef, born in Schledam, the Netherlands on 13 January 1958, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit janvier,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Pentwater Equity Opportunities Master Fund Ltd., une société constituée selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des îles Caïman sous le numéro 228699,

représentée par Mme Louisa Silcox, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination " Pentwater Equity Opportunities Hold Co. I S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants de Catégorie A et la majorité des Gérants de Catégorie B présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société.

Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle

la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier mercredi du mois de mai de chaque année, à 10h.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simul-

tanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à vingt mille (20.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000.-EUR).

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. David Morris Zirin, né à Milwaukee, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 1965, avec adresse professionnelle à Pentwater Capital Management LP, 227 West Monroe Street, Suite 4000, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique, comme Gérant de Catégorie A;

- M. Martinus Weijermans, né à Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B; et

- M. Robert van't Hoeft, né à Schledam, Pays-Bas le 13 janvier 1958, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

2) Fixation du siège social de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3015. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012262/580.

(110013781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

---

### **NetApp Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.795.

Les comptes annuels au 30 Avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2011030223/12.

(110035962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---



**RE ENERGY Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 148.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030233/9.

(110035967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Olivi et Rodrigues T.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.  
R.C.S. Luxembourg B 118.057.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011030226/15.

(110036179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Pamplona PE Holdco 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 118.106.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030227/10.

(110036024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Cybertronic SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 103.237.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CYBERTRONIC S.A.», ayant son siège social à L- 9227 Diekirch, 50, Esplanade, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.237, constituée par-devant Maître Martine DECKER, alors notaire de résidence à Wiltz, suivant acte reçu le 12 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 550 du 19 juillet 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée sous seing privé du 5 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1126 du 25 juillet 2002, (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Luce PUTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social du 50, Esplanade, L-9227 Diekirch au 45, Avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck,
2. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de 50, Esplanade, L-9227 Diekirch à l'adresse suivante: 45, Avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi dans la commune d'Ettelbruck.»

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Reding, M.-L. Putz, Y. Wallers, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2010. Relation: RED/2010/2062. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 janvier 2011.

Référence de publication: 2011020933/54.

(110024890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Pamplona PE Topco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.627.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030228/10.

(110036031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 41, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 101.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030229/10.

(110035942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Multipharma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 56.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 février 2011. Signature.

Référence de publication: 2011030220/10.

(110035959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Napster Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.203.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 54 du 10 janvier 2006.

Les comptes annuels au 1<sup>er</sup> Avril 2009 au 28 Fev 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Napster Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011030221/15.

(110036217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Natixis Trust, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 609.865.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 35.141.

*Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2010*

Il résulte du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de Natixis Trust du 30 septembre 2010 que

Reconduction des fonctions de l'administrateur-délégué

Le conseil confirme Madame Evelyne Etienne dans ses fonctions d'administrateur délégué

Changement du second délégué à la gestion quotidienne

Le conseil prend acte de la cessation des fonctions de Monsieur Daniel Droesbeke en qualité de délégué à la gestion quotidienne, et nomme Monsieur Xavier Guyard, né le 03/05/1951 à Paris (F) et domicilié professionnellement 51, avenue J.-F. Kennedy L 1855 Luxembourg, délégué à la gestion quotidienne.

"Monsieur Xavier Guyard, et Madame Evelyne Etienne auront tous pouvoirs pour engager valablement la Société, chacun sous sa signature isolée, pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne de la société".

Luxembourg, le 28 février 2011.

Pour Extrait conforme

Evelyne Etienne

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011030222/22.

(110036065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Subsea 7 Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Acergy Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 153.284.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of January.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Mme Chantal MATHU, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 10 January 2011 in Amsterdam on behalf of Acergy B.V., incorporated under the laws of Netherlands with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1079JB Amsterdam, Netherland, registered with the Registre de Commerce of Netherland under number 24237372, being the sole shareholder of Acergy Finance S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153.284, incorporated by deed of notary Me Léonie GRETHEN, on 25<sup>th</sup> May 2010, published in the Mémorial C of 14<sup>th</sup> July 2010 number 1442. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated 13 July 2010, published in the Mémorial number 1999 of 25 September 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all one hundred forty seven thousand eight hundred (147.800) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Changing of company name into "SUBSEA 7 LENDING S.à r.l."

B. Changing of the fiscal year of the company as follows: The fiscal year shall start on 1<sup>st</sup> January of each year and end on 31 December of the same year.

Unless otherwise provided, the current fiscal year has started on 1 December 2010 and shall end on 31 December 2011.

C. The extraordinary general meeting accepts the resignation of Mr Alistair PEEL, as from 7 January 2011, in his capacity as Manager A of the company, thanks him for the activities he has exercised as Manager A of the company and chooses to discontinue any legal proceedings against Mr Alistair PEEL concerning the functions he has exercised from 14 May 2010 until 7 January 2011.

D. Subsequent amendment of Articles 1 and 12 of the Articles of Association.

The sole member has taken the following decisions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting has decided to change the company name into "SUBSEA 7 LENDING S.à r.l."

*Second resolution*

The extraordinary general meeting has decided to change the fiscal year of the company as follows: «The fiscal year shall start on 1<sup>st</sup> January of each year and end on 31 December of the same year.»

Unless otherwise provided, the current fiscal year has started on 1 December 2010 and shall end on 31 December 2011.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting accepts the resignation of Mr Alistair PEEL, as from 7 January 2011, in his capacity as Manager A of the company, thanks him for the activities he has exercised as Manager A of the company and chooses to discontinue any legal proceedings against Mr Alistair PEEL concerning the functions he has exercised from 14 May 2010 until 7 January 2011.

*Fourth resolution*

Following the amendment of the Articles of Association as stated above, it is decided to amend Articles 1 and 12 of the Articles of Association as follows:

**"Art. 1.** There is hereby created by the person appearing and any persons who will subsequently become partners a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles of Association and Luxembourg law. The name of the company is "SUBSEA 7 LENDING S.à r.l." (the "Company")."

**«Art. 12.** The fiscal year shall start on 1 January of each year and end on 31 December of the same year."

*Cost and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred euro (1.500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the French version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU**

Mme Chantal MATHU, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 10 janvier 2011 à Amsterdam de Acergy B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1079JB Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée à la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 24237372, étant l'associé unique de Acergy Finance S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153.284, constituée par un acte reçu de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1442 en date du 14 juillet 2010.

Les statuts ont été modifier pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1999 du 25 septembre 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cent quarante sept mille huit cents (147.800) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Changement de la dénomination de la société en «SUBSEA 7 LENDING S.à r.l.».

B. Changement de l'année sociale de la société comme suit: L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Sauf disposition spéciale

L'année sociale en cours a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et se terminera le 31 décembre 2011.

C. L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de Mr Alistair PEEL, à partir du 7 janvier 2011, comme Gérant A de la Société, le remercie pour les activités exercées comme Gérant A de la Société et renonce à engager quelque action judiciaire que ce soit contre Mr Alistair PEEL concernant les fonctions qu'il a exercées du 14 mai 2010 au 7 janvier 2011.

D. Modification subséquente de l'article 1 et de l'article 12 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier la dénomination de la société en «SUBSEA 7 LENDING S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'année sociale de la société comme suit: «L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Sauf disposition spéciale:

L'année sociale en cours a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et se terminera le 31 décembre 2011.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de Mr Alistair PEEL, à partir du 7 janvier 2011, comme Gérant A de la Société, le remercie pour les activités exercées comme Gérant A de la Société et renonce à engager quelque action judiciaire que ce soit contre Mr Alistair PEEL concernant les fonctions qu'il a exercées du 14 mai 2010 au 7 janvier 2011.

*Quatrième résolution*

Suite au changement précité des statuts, il est décidé de modifier l'article 1 et l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et le droit luxembourgeois. Le nom de la Société est «SUBSEA 7 LENDING S.à r.l.» (la «Société»).»

« **Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge sont évalués à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mathu, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2442. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011288/122.

(110012965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Plastiques & Eaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.114.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2011*

*Résolution n° 1*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Denys BECQUART, né le 30 avril 1960 à Versailles (France), demeurant à F-28410 Serville, rue de la Dîme, 1.

*Résolution n° 2*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Youcef DERGUIANI, né le 09 août 1974 à Hayange (France), demeurant à F-57290 Fameck, rue François Wendel, 16.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2011030230/20.

(110036080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**R+V Luxembourg Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 53.899.

—  
Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.02.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011030231/10.

(110036067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Rapier Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.255.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030232/10.

(110036330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 9.248.

En date du 12 octobre 2010, Madame Thérèse Reimen a démissionnée de son poste comme membre officiel de la Délégation des Employés de Clearstream Banking S.A.

En date du 3 novembre 2010, Monsieur Rainer Vogelgesang a démissionné de son poste comme membre officiel de la Délégation des Employés de Clearstream Banking S.A.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler Président
- Philippe Seyll Vice-Président
- Yves Baguet
- Marcus Thompson
- Philip Brown
- Mark Gem
- Mariette Toussaint

Luxembourg, le 02.03.2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011030162/22.

(110036208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Rendac - C.E.S., Société Anonyme.**

Siège social: L-7396 Lorentzweiler, Schwanenthal.  
R.C.S. Luxembourg B 20.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030234/10.

(110035944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**KRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 151.756.

*Rectificatif au dépôt fait au registre de commerce et des sociétés en date du 11.03.2010, référence L100036057*

Lors de l'acte de constitution dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg en date du 2 mars 2010, l'adresse de l'associé Claude RIZZON IMMOBILIER S.à r.l., fut indiqué erronément comme étant au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, alors qu'il fallait lire Claude RIZZON IMMOBILIER S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 29941 et dont le siège social est établi à 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour avis sincère et conforme

*Pour KRP S.à r.l.*

Signé: G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2936. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Pour le Receveur (signé): C. FRISING.*

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015725/22.

(110018598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**Compagnie Financière Ciragan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 69.869.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"STEPARCH LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO Box 146, Trident Chambers, Road Town,

représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 décembre 2010.

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "COMPAGNIE FINANCIERE CIRAGAN S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 571 du 24 juillet 1999, modifiée suivant procès-verbal du conseil d'administration tenu sous seing privé en date du 2 mai 2001 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1151 du 31 juillet 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 69.869.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Que "STEPARCH LIMITED", prénommée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société "COMPAGNIE FINANCIERE CIRAGAN S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "STEPARCH LIMITED", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "COMPAGNIE FINANCIERE CIRAGAN S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

*Déclaration:*

Le représentant de l'(des) actionnaire(s) déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est(sont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme)

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 59602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011377/53.

(110012799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.